

Droits de l'homme en mots clés

Des bases de données en ligne facilitent la consultation des rapports officiels.

Rendre accessibles à tous, chercheurs ou simples citoyens, les longs (et souvent indigestes) rapports sur les violations des droits de l'homme, simplifier la consultation des textes en les rendant interrogeables par mots clés: c'est la vocation de plusieurs bases de données disponibles depuis peu sur le Web.

Ainsi le Comité de prévention de la torture (CPT), qui dépend du Conseil de l'Europe, a-t-il ouvert en mai 2001 sur son site (1) une base de données qui semble répondre aux besoins des experts et militants. Patrick Müller, responsable de la documentation au CPT et chargé du projet, se réjouit *«d'avoir reçu un accueil très favorable de la part des professionnels dans le domaine de la prévention de la torture et des mauvais traitements: ONG, directeurs de prison, avocats, médecins légistes, officiers de police»*.

Hudoc. Cette banque d'informations a été construite sur le modèle de la base de données de la Cour européenne des droits de l'homme: *«Nous avons globalement suivi leur concept et leur logiciel mais affiné les outils.»* Modèle également suivi par la Charte sociale européenne. Les trois sites forment désormais le système Hudoc (Human Rights Docu-

mentation) au sein du Conseil de l'Europe (2).

«Nous avons l'obligation de publier nos rapports sur chacune de nos visites dans les pays, les prisons, les centres pour les étrangers, les centres de police, les unités psychiatriques, etc., rapporte Patrick Müller. En 1990, nous ne publiions ces rapports que sur papier. En 1995, nous sommes passés au CD-Rom, et les rapports ont été mis

en ligne à partir de 1997. Depuis 2000, la simple publication en ligne ne nous semblait plus suffisante: pour que nos rapports, très longs et très diversifiés, aient des effets, pour qu'on ne s'entende plus dire "on n'a pas reçu votre rapport", ou: "il était trop long, illisible, etc.", il fallait les rendre plus accessibles.» A tous: à l'officier de police qui voudrait savoir ce que le CPT recommande sur le

port de menottes, au directeur de prison qui s'interroge sur ce que ses collègues font ailleurs, ou qui veut s'assurer de la conformité de son établissement, comme à l'avocat qui veut connaître les droits de son client détenu et atteint du sida, etc.

«Chaque section est subdivisée, poursuit Patrick Müller. Pour les prisons, par exemple, nous décrivons l'accès au téléphone, la confidentialité ou non des dossiers, les mauvais traitements. Au lieu d'avoir accès à un

rapport de cent pages, on propose 3500 sections thématiques. Sur les maladies transmissibles, ça ne sert à rien d'avoir 100 pages, on a 100 extraits, soit une recherche détaillée, pour des gens qui veulent savoir des choses très précises.»

Sources multipliées. De son côté, le Comité international pour la Croix-Rouge (3) propose une banque de données sur le droit international humanitaire. *«Elle détaille les mesures adoptées par les différents pays participants aux conventions de protection des victimes de la guerre»*, explique Jean Perrenoud, documentaliste à la CICR. Une *«très belle base de données»*, apprécie Stéphanie Maupas, du journal en ligne *Diplomatie judiciaire* (consacré, entre autres, aux atteintes aux droits de l'homme (4)), pour qui ce genre de base *«per-*

met de cibler au plus près les besoins des chercheurs, de publier sans limites et de multiplier les sources d'informations, avec un déroulé complet de l'actualité sur le sujet, si, toutefois, la base est bien entretenue».

Beaucoup d'organisations non gouvernementales (ONG) publient leurs rapports en ligne, comme Amnesty et Human Rights Watch, *«mais elles n'ont pas une démarche aussi systématique que celle du CPT»*, estime Jean Perrenoud. Il est vrai que ces initiatives réclament

des «investissements lourds, difficiles à chiffrer», admet Patrick Müller au CPT.

Les bases de données *«ne peuvent réellement se développer que sur des sites institutionnels ou universitaires, souligne Patrick Despretz, universitaire en droit international et responsable d'un site-annuaire d'organisations internationales (5). Le coût technique a été considérablement réduit, mais l'alimentation et la gestion demandent un travail énorme, et donc un investissement finan-*

cier hors de portée des associations qui ne bénéficient pas d'appuis extérieurs».

Et de redouter que certaines de ces banques d'informations, *«formidablement utiles car donnant un accès direct aux données brutes sans passer par des analyses d'experts»*, deviennent un jour payantes: *«L'accès à la base des Nations unies qui recense tous les traités internationaux déposés auprès du secrétaire général est devenue payante à la fin de l'année dernière.»*

Patrick Müller espère, lui, que la démarche du CPT *«va se généraliser, car nous sommes là pour rendre les informations accessibles»*. Encore faut-il donner aux organisations, associations, institutions et autres comités les moyens de le faire ●

EMMANUELE PEYRET

(1) hudoc.cpt.coe.int

(2) hudoc.echr.coe.int, hudoc.esc.coe.int

(3) www.icrc.org

(4) www.diplomatiejudiciaire.org

(5) www.toile.org/psi/ong.html